



# Quelle est la situation de la détention des mineurs à Madagascar ?



**GRANDIR DIGNEMENT**

ASSOCIATION LOI DE 1901 | NON-PROFIT ORGANIZATION



## **QUELLE EST LA SITUATION DE LA DETENTION DES MINEURS A MADAGASCAR EN 2014 ?**

Le respect des droits de l'enfant est une préoccupation de l'Etat malgache. Ainsi, la République de Madagascar dispose en préambule de la Constitution qu'elle fait sienne la **Convention Internationale Relative aux Droits de l'Enfant**. En ratifiant en 1991 cette convention, Madagascar s'est donc engagé à respecter ses dispositions, notamment en ce qui concerne la détention des mineurs.

Au fil de ses interventions, l'association Grandir Dignement a constaté que le thème des mineurs en détention à Madagascar est marqué par **un manque d'information**. Il semble que c'est en connaissant une situation en profondeur qu'il est ensuite envisageable d'agir sur celle-ci. Au regard de cette logique une étude exhaustive devait être entreprise.

L'état des lieux a été effectué dans le cadre du Programme « Défenses des Droits de l'Enfant dans les établissements pénitentiaires pour mineurs » subventionné par l'Union européenne pour la période septembre 2013 – septembre 2015. L'état des lieux est également financé par l'Ambassade de France à Madagascar à travers le Service Adoption Internationale et Protection de l'Enfance de la République française.

Cette étude a l'ambition de présenter de façon fidèle la réalité de la détention des mineurs actuellement à Madagascar.

Cette étude a pour objectif de **contribuer à l'amélioration de la situation juridique et carcérale des mineurs en détention** sur le territoire de Madagascar. Pour tendre vers ce but, les objectifs sont divers : tout d'abord l'étude aspire à **mieux comprendre la situation de ces mineurs**, leurs conditions de détention, leurs difficultés, leurs attentes à l'avenir, et à **évaluer leur nombre**. Le deuxième objectif est de proposer aux acteurs des milieux juridique et carcéral, issus tant des administrations que de la société civile, un document facilitant **l'identification des problématiques et bonnes pratiques actuelles**. Enfin, le troisième objectif consiste à **sensibiliser le grand public** sur cette cause, en communiquant avec exactitude sur une situation nationale dont les enjeux dépassent largement le milieu strictement carcéral.

**"L'étude en version intégrale est disponible sur demande auprès de l'association Grandir Dignement"**

Les alternatives à la détention, une justice qui éduque

## *Principales informations*

### *issues de l'état des lieux :*

#### **Constats en chiffres :**

692 mineurs en détention au total sur le territoire de Madagascar ;

3 mineurs en détention sur 4 sont en détention préventive ;

1 mineur en détention sur 20 est une personne de sexe féminin ;

Dans 21 Maisons Centrales sur 38, les détenus mineurs de sexe masculin sont mélangés dans les mêmes quartiers que les détenus majeurs (sur ces 21 Maisons Centrales, deux établissements comptent un quartier pour mineurs inutilisé) ;

Aucune Maison Centrale sur 38 ne compte de quartier réservé aux détenues mineures de sexe féminin (ces personnes sont donc toujours mélangées avec les majeures) ;

1 mineur en détention sur 3 n'est pas séparé des adultes durant la journée ;

1 mineur en détention sur 5 n'est pas séparé des adultes durant la journée et durant la nuit ;

#### **Problématiques nationales :**

- Absence fréquente de moyen de séparation entre détenus mineurs et majeurs ;
- Inexistence d'une assistance judiciaire systématique pour les mineurs en conflit avec la loi;
- Difficulté de maintenir les liens familiaux durant la détention du mineur ;
- Cas de maltraitances et traitements inhumains en détention ;
- Recours excessif à la détention préventive pour les mineurs ;
- Inexistence d'un dispositif global de préparation à la réinsertion ;
- Inexistence au niveau national de mesures alternatives à la détention ;

Les alternatives à la détention, une justice qui éduque

## Conclusion

Nous sommes d'avis que les droits humains des mineurs en détention à Madagascar resteront menacés si les autorités publiques concernées ne cherchent pas à **redéfinir en profondeur les objectifs de la justice des mineurs**. En ce sens, il nous semble primordial que les autorités malgaches fassent le choix de la mise en œuvre d'une politique globale concernant la justice des mineurs. Une politique en profondeur qui irait dans le sens d'une **justice restauratrice visant la réinsertion sociale**, plutôt que l'aspect strictement répressif qui revient à considérer le jeune comme un « indésirable ». Le développement des **mesures alternatives à la détention** pourrait constituer la figure de proue de cette nouvelle dynamique... En somme, il est urgent de redéfinir les objectifs de la justice des mineurs.

Grandir Dignement salue les efforts d'ors et déjà déployés par le Ministère de la Justice, pour améliorer la prise en charge des mineurs en conflit avec la loi. Leur ouverture et leur esprit de collaboration ne sauraient être remis en question. Aussi, fidèle à notre mission, Grandir Dignement reste aux côtés du Ministère de la Justice afin de le soutenir à la hauteur de ses moyens techniques et financiers, pour relever ensemble ce défi du respect des droits des enfants en conflit avec la loi.

**Les mesures  
alternatives à la  
détention,  
une justice  
qui éduque !**



Les alternatives à la détention, une justice qui éduque !





# GRANDIR DIGNEMENT

ASSOCIATION LOI DE 1901  
NON-PROFIT ORGANIZATION

Association Grandir Dignement  
156, avenue du Général de Gaulle, Tsiadana  
101 Antananarivo, Madagascar  
+ 26 (0) 3 49 89 91 97  
E-mail : [contact@grandirdignement.org](mailto:contact@grandirdignement.org)  
[www.grandirdignement.org](http://www.grandirdignement.org)